

Alpes du sud

PUY-SAINT-VINCENT

Puy-Saint-Vincent expérimente la collecte de bio déchets en station

J.B.-T.



Quentin du Pontavice, lors du chargement du premier bac de la première collecte des biodéchets alimentaires à la station de Puy-Saint-Vincent. Photo Le DL /Jocelyne BIANCHI THURAT

Les différents acteurs du projet de collecte des biodéchets alimentaires étaient réunis jeudi 24 juin pour le premier ramassage à la station de Puy-Saint-Vincent. Il s'agit d'un projet pilote et de la première expérience de ce type dans une station de ski en France.

Pour cette phase de test, des bacs de collecte ont été installés dans des résidences de tourisme de la station (avec des seaux de collecte individuels pour chacun des 550 logements concernés) et chez des professionnels, sur la base du volontariat. Ils sont fournis par le Smitomga (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérois). Cette expérimentation à petite échelle sera conduite durant l'été 2021 et l'hiver prochain. Le test sera élargi durant l'été 2022 et concernera alors également la station de Vars.

Dans l'expérience en cours tous les déchets biodégradables sont concernés, y compris viande et fromage. Un suivi professionnel avec un ramassage hebdomadaire et le grand volume de déchets traités le permettent (220 tonnes attendues quand la collecte sera généralisée sur la station durant les étés et les hivers). Une plateforme de compostage spécialisée vient d'être installée par la comcom Pays des Écrins à L'Argentière-la-Bessée pour ce traitement.

La collecte, le suivi des sites et le compostage durant la phase de test ont été confiés à l'entreprise coopérative Gens des hauts, implantée à Guillestre. Lorsque la collecte sera déployée sur l'ensemble du territoire, les communautés de communes devraient assurer ses opérations.

À terme ces déchets (30 % des ordures ménagères actuellement) resteront sur le territoire et seront gérés par les locaux. Quatre communautés de communes (Briançonnais, Embrunais-Savinois, Guillestrois-Queyras et Pays des Écrins) alimenteront un site de co-compostage à La Roche de Rame. « C'est un pas de plus vers la maîtrise territoriale, expliquent les élus. Ce sont aussi des économies de transport puisque, aujourd'hui, nous acheminons ces déchets jusque sur le site départemental à Ventavon. Et des économies sur les taxes en entrée sur ce site de traitement. »

Valentin Van der Valk, copropriétaire et gérant de l'hôtel-restaurant Le Saint-Roch s'est engagé pour la phase de test. « Nos clients, dit-il, viennent ici non pas pour un tourisme de masse, mais pour la nature. Il faut donc la protéger et l'image que donne ce projet correspond à leurs attentes. »

Les différents acteurs du projet de collecte des biodéchets alimentaires étaient réunis jeudi 24 pour le premier ramassage à la station de Puy-Saint-Vincent. Il s'agit d'un projet pilote et de la première expérience de ce type dans une station de ski en France.

Pour cette phase de test, des bacs de collecte ont été installés dans des résidences de tourisme de la station (avec des seaux de collecte individuels pour chacun des 550 logements concernés) et chez des professionnels, sur la base du volontariat. Ils sont fournis par le SMITOMGA (Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Guillestrois, du Queyras et de l'Argentiérois). Cette expérimentation à petite échelle sera conduite durant l'été 2021 et l'hiver prochain. Le test sera élargi durant l'été 2022 à toute la station et un nouveau test à petite échelle sera réalisé à Vars.

Le SMITOMGA gère déjà 90 points de compostage partagé sur son territoire, réservés aux déchets alimentaires non carnés. Dans l'expérience en cours tous les déchets biodégradables sont concernés, y compris viande et fromage. Un suivi professionnel avec un ramassage hebdomadaire et le grand volume de déchets traités le permettent (220 tonnes attendues quand la collecte sera généralisée sur la station durant les étés et les hivers). Une plateforme de compostage spécialisée vient d'être installée par la CCPE (Com Com Pays des Écrins) à L'Argentière-la-Bessée pour ce traitement.

La collecte, le suivi des sites et le compostage durant la phase de test ont été confiés à l'entreprise coopérative Gens des hauts, implantée à Guillestre. Lorsque la collecte sera déployée sur l'ensemble du territoire, les communautés de communes devraient assurer ses opérations.

L'expérience se déroule de ce projet, Life IP Smart Waste, sont multiples (IP pour Integrated Project). Financé par l'Europe, l'Ademe, et la Région, il va permettre de compléter le maillage pour atteindre l'objectif de supprimer sur le territoire d'action du SMITOMGA les matières organiques des ordures ménagères. Une directive européenne et nationale (loi AGEC, anti gaspillage et économie circulaire) impose une proposition de tri à la source de ces matières à partir du 1er janvier 2024.

À terme ces déchets (30 % des ordures ménagères actuellement) resteront sur le territoire et seront gérés par les locaux. Quatre communautés de communes (Briançonnais, Embrunais-Savinois, Guillestrois-Queyras et Pays des Écrins) alimenteront un site de co-compostage à La Roche de Rame.

« C'est un pas de plus vers la maîtrise territoriale, expliquent les élues. Ce sont aussi des économies de transport puisque, aujourd'hui, ces déchets sont acheminés jusque sur le site départemental (Ventavon). Et des économies conséquentes sur le coût de traitement et sur les taxes en entrée sur ce site. »

Tous les acteurs ont tenu à rappeler que malgré tout, « Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. »

JBT